

Village Gaulois

Place Saint-Paul à Liège – 26 juin au 14 juillet 2020

MODALITES DE LA PARTICIPATION

*La Charte du participant & le Mémo technique précisent et complètent ces informations. Ils doivent être téléchargés sur <http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant>
Une version papier est disponible sur simple demande*

1. THEMATIQUE

Le VILLAGE GAULOIS entend contribuer au succès des festivités du 14 juillet à Liège. Il apporte une ambiance et une convivialité gauloises au centre de la ville et s'adresse prioritairement aux commerçants et aux artisans présentant des produits de bouche ou de décoration de tradition française, wallonne ou gauloise.

Toute demande de participation d'un nouveau candidat portera exclusivement sur des produits français ou wallons. Pour celles émanant d'anciens participants, il est demandé d'inclure au moins un produit français ou wallon dans leur carte. La distribution de boissons en accompagnement des plats est libre.

2. PARTICIPANTS

Conformément à la convention liant la Ville de Liège et l'organisateur, la sélection des participants est opérée par un Comité de sélection, composé de responsables de la Ville de Liège (via l'échevinat du Développement économique), de responsables de l'asbl ENJEU et de l'asbl Amitiés françaises, organisatrices de l'événement, ainsi que des personnes extérieures choisies par les membres de droit du comité. Les décisions de ce Comité sont souveraines et sans appel.

Chaque candidat est invité à remettre une demande de participation, dans les délais fixés. Le Comité de sélection opère son choix en fonction des principaux critères suivants : rapport avec le thème de la manifestation, qualité et originalité des produits présentés, non-concurrence (ou concurrence limitée) des produits proposés, nombre d'emplacements disponibles.

Toute éventuelle participation est conditionnée chaque année à l'introduction d'une demande de participation, que ce soit pour un nouveau candidat ou pour un ancien participant, les participations n'étant actées par le Comité que pour l'année de leur acceptation.

Le Comité de sélection tient compte d'une priorité relative pour les participants aux éditions précédentes (pour autant que ceux-ci aient respecté l'ensemble de leurs obligations). Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas accepter le renouvellement d'anciens participants dont la qualité de la participation (qualité des produits et leur adéquation à la thématique du Village, insuffisance de décoration, non-respect des règlements internes du Village, comportements inadéquats,...) est jugée insuffisante, et donc porte nuisance au développement qualitatif de l'événement, recherché par les organisateurs. Le non-renouvellement peut également être imposé par un cas de force majeure (chantier sur l'espace concédé, disparition d'emplacements, risques ...).

La participation ne peut donc être jugée définitive par le candidat, qu'à la réception du courrier officiel envoyé par l'organisateur pour confirmer l'acceptation du dossier de candidature par le Comité de sélection.

3. ECHOPPES

Condition de départ imposée aux participants : la mise à disposition de chalets en bois de 3 mètres de long sur 2 mètres de profondeur. Une porte latérale fermant à clé, deux volets.

Le chalet peut être fourni avec un comptoir (2,8 m x 0,6 m – poids max 30kg), deux étagères, et un spot à led. Ce matériel est à confirmer dans le formulaire de participation.

Le Village Gaulois sera situé sur le terre-plein de la Place Saint-Paul. Le Village sera disposé en périphérie des terrasses et des zones d'animation.

La décoration du chalet est souhaitée mais laissée à l'appréciation du participant. Elle visera la mise en valeur des thèmes gaulois, français ou wallons (fanions, posters, tenues vestimentaires ...).

4. INTERDICTION DE CESSION

La mise à disposition d'un stand est intuitu personae et ne peut être cédée à un tiers, sous quelque forme que ce soit. Il est interdit de convenir d'une « sous location » ou d'une cession, même partielle, du droit de mise à disposition ou d'exploitation avec un tiers. Pour plus de détails, ce point est développé dans la charte du participant (cf. point 3 de la charte).

5. COUTS DE MISE A DISPOSITION

Le coût de mise à disposition (htva) varie selon la formule choisie :

- 1.825,00 € pour les chalets de vente avec consommation au comptoir (chalet sans terrasse) ;
- 2.950,00 € pour les chalets de vente avec consommation en terrasse (composée de quatre tables de 120 x 65 cm et de seize chaises, fournies par l'organisateur).

Ces prix incluent la redevance communale sur l'emplacement des chalets et des terrasses, la taxe sur les débits de boissons, le gardiennage nocturne et le ramassage quotidien des déchets.

6. HORAIRES

- **Remise des clés** : le mercredi 24 juin de 8h30 à 16h00 et le jeudi 25 juin de 8h30 à 12h00, suivie de l'aménagement des chalets. En cas de problème de délai, veuillez contacter l'organisateur.
- **Contrôle de sécurité (votre présence est obligatoire à ces dates)**:
 - Electricité et gaz : votre matériel doit être fonctionnel le jeudi 25 juin pour 13h00. *Si l'installation du matériel n'est pas conforme et que les services de sécurité réclament un nouveau contrôle celui-ci se fera à la charge du participant.*
 - Sécurité pompier avant ouverture : le vendredi 26 juin à partir de 10h00.
- **Manifestation** : du vendredi 26 juin (ouverture à 16h00) au mardi 14 juillet de 11h00 à 20h00 au minimum.
 - En semaine (di, lu, ma, me) : fermeture complète du chalet au maximum à 23h00.
 - En week-end (je, ve, sa) : fermeture complète du chalet au maximum à 00h30.
- **Démontage** : Les chalets doivent être vidés pour le 15 juillet à 12h00. Le «vidage» des chalets (enlèvement des marchandises et décorations) pourra commencer le 14 juillet après la fermeture du Village. La restitution des clés est prévue le 15 juillet de 8h00 à 12h00. En cas de problème, prière de contacter l'organisateur.

7. TERRASSES

Le matériel de terrasse (4 tables pliantes 120 x 65 cm et 16 chaises pliantes) sera à la disposition des participants concernés dès leur installation. La surface d'une terrasse de base est de 9m² (3x3m).

Le participant peut renoncer à la mise à disposition du mobilier de l'organisateur, à condition d'en faire mention dans la demande de participation. Il veillera alors à placer son propre mobilier de terrasse, en veillant à ne pas dépasser la surface de 9m² allouée.

Selon les disponibilités d'espace et pour aider le participant à mieux rentabiliser sa participation, l'organisateur prévoit d'office un espace **supplémentaire** de terrasse, variable selon les emplacements, qui sauf renoncement express du participant, sera facturé au prix de 45 euros le m² (405 euros pour une terrasse supplémentaire de 9m²). Un plan est joint en annexe du présent document, reprenant les surfaces supplémentaires disponibles selon les différents emplacements. Ces terrasses supplémentaires seront facturées avec le chalet de base.

Les tonnelles destinées à protéger les terrasses ne peuvent excéder les dimensions de ces dernières et doivent impérativement être solidement arrimées. En raison des récents aménagements de la Place Saint-Paul, **les tonnelles ne peuvent être fixées au sol mais il est obligatoire de les lester (min. de 20 kg par pied).**

Dans le but de fluidifier la circulation des visiteurs et d'harmoniser l'esthétique du Village :

- Un couloir de circulation de deux mètres de large doit rester libre devant les chalets et à ne pas entraver l'accès ou la vision des chalets voisins.
- Ce couloir ne peut être couvert.

8. PAIEMENTS

Les paiements se feront en euros dès réception de la facture correspondante, trente jours avant la manifestation.

9. ENSEIGNE

La présence d'**une enseigne sur le fronton du chalet est obligatoire**. Elle a pour but de clairement identifier et valoriser l'exposant et ses produits. Cette enseigne, peut-être réalisée par l'exposant ou fournie par l'organisateur au prix de 60,00 €. Elle est d'un format triangulaire (isocèle) de base: 300cm, hauteur: 50cm, côtés: 158cm. L'enseigne peut contenir des informations telles que logo, dénomination de l'exposant, type de produits principal proposé, ...

10. ALIMENTATION EN EAU

Un raccordement d'eau avec col de cygne sera disponible en libre accès à proximité de l'abri du TEC. Par ailleurs vous pouvez commander l'alimentation et l'évacuation directe à l'eau du chalet. Il s'agit d'un système de distribution muni de raccords « aqua-stop » de type « Gardena » qui sera prévu à proximité immédiate du chalet. L'exposant prévoira l'adaptateur mâle et le tuyau à partir de ce point. Pour l'évacuation, un tuyau de décharge (Ø 40 mm) sera installé dans le fond du chalet. Les raccordements directs par les exposants au point d'alimentation principal sont interdits. Les évacuations « sauvages » dans les rigoles ou dans les arbres sont également proscrites.

11. PARKING

Pour votre facilité et votre confort, les organisateurs proposent une formule d'abonnement valable du 1^{er} jour de montage au 15 juillet auprès du parking Charles Magnette. Ce parking propose un accès permanent au tarif attractif de 135,00 € (htva 21 %) mais n'est malheureusement pas accessible aux camionnettes (voir bon de commande en annexe). La carte magnétique permet l'accès au parking à tout moment, même en-dehors des heures d'ouverture, et procure une importante réduction sur les coûts quotidiens de parage. Enfin, cette formule a l'avantage de donner lieu à une facturation, qui permet d'inclure facilement ces frais dans votre comptabilité et donc d'en récupérer la TVA.

12. PUBLICITE & SIGNALISATION EXTERIEURES

- Toute publicité commerciale est interdite à l'extérieur du chalet.
- Toute publicité commerciale ou toute enseigne sont interdites au dos des chalets.
- Les menus et tarifs doivent être réalisés en caractères imprimés ou en calligraphie.
- Aucun tarif ne peut être accroché à la tonnelle devant le chalet
- Les tarifs doivent être placés sur la face avant extérieure du chalet ou sur les manges-debout de l'exposant.

13. INAUGURATION OFFICIELLE

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 26 juin, à 17h00, en présence du Président du Comité des Fêtes et Amitiés Françaises, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

14. ANIMATIONS SUR LE SITE

Une zone d'animations sera aménagée au centre de la place pour y créer une ambiance typique. Une sonorisation générale reprendra des musiques variées de 11h00 à 22h00 (excepté pendant les animations programmées).

15. ORGANISATION / SECRETARIAT

Pour tout problème sur place durant le Village Gaulois, prière de contacter le responsable du chalet des Amitiés Françaises.

Pour tout autre renseignement :

ENJEU asbl - Avenue Constantin-de-Gerlache 41 - 4000 LIEGE
☎ **32-(0)4/254.97.97** - 📠 **32-(0)4/254.97.98** – 📧 **info@enjeu.be**

En partenariat avec le Comité des Amitiés françaises & l'Echevinat du Développement économique et du Commerce de la Ville de Liège.

VILLAGE GAULOIS

Place Saint-Paul à Liège – 26 juin au 14 juillet 2020

DEMANDE DE PARTICIPATION

A renvoyer avant le **16 mars 2020** à ENJEU - Av. C-de-Gerlache 41 - 4000 LIEGE - ☎ 04/254.97.98 – info@enjeu.be

1. PARTICIPANT

Société : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Localité : _____

Date de naissance : _____

TVA : _____

N° d'entreprise : _____

GSM : _____

E-mail : _____

** pour les participants étrangers*

* TVA belge : _____

* GSM belge : _____

* N° carte d'identité + photocopie à joindre : _____

2. RESERVATION

La personne ou la société précitée souhaite participer au VILLAGE GAULOIS aux conditions htva suivantes :

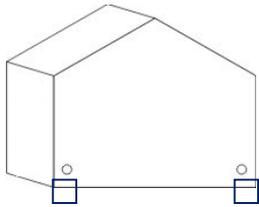
<i>Emplacement</i>	<i>Prix unitaire htva</i>	<i>Mon choix :</i>
Chalet(s) en bois de 6 m ² - consommation au comptoir	1.825,00 €	(quantité)
Chalet(s) en bois de 6 m ² + terrasse (4 tables – 16 chaises)	2.950,00 €	(quantité)

Pour les participants de l'édition précédente : Je souhaite conserver mon emplacement

3. PRODUITS PROPOSES

Options techniques →

4. OPTIONS TECHNIQUES

Aménagement du chalet (prix htva)		Mon choix :
Avez-vous besoin d'étagères (max 2) ?		Si oui, <input type="checkbox"/> haute <input type="checkbox"/> basse
Avez-vous besoin du comptoir ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin du spot Led ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin du mobilier (4 tables de 120cm x 60cm et 16 chaises) ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous souhaitez installer un appareil très volumineux en cours de montage ou nous communiquer une précision concernant l'aménagement du chalet ?		N° GSM
Electricité : raccordement 25,00 € + consommation 54,00 € / Kw demandé		Nombre de kw
Extincteur obligatoire. Si location via organisateur : 25,00 € (50,00 € si commande sur place)		<input type="checkbox"/> Oui
Vitres de protection des aliments (en location) : 40,00 €		<input type="checkbox"/> Oui
Revêtement de comptoir en inox (en location) : 40,00 €		<input type="checkbox"/> Oui
Assurance : 80,00 € par tranche assurée de 12.400,00 € - un inventaire complet, détaillé et chiffré doit être fourni à l'organisateur 8 jours avant la manifestation.		<input type="checkbox"/> Oui
Raccordement à l'eau : 155,00 €	<input type="checkbox"/> Oui	<p><u>Evacuation</u> :</p> <p>Face arrière du chalet représentée. Merci de cocher soit la gauche, soit la droite.</p> 
Enseigne triangulaire en pvc. Le fichier doit-être fourni par l'exposant et prêt à être imprimé (format vectorisé en eps ou pdf) : 60,00 €/pce		(quantité)
Parking	Charles Magnette : 135,00 € htva / pce <i>Les parkings St Paul et cathédrale ne délivrent plus d'abonnement</i>	(quantité)

Ce document ne constitue qu'une **demande** de participation. Celle-ci ne sera effective qu'après la **confirmation** de l'organisateur accompagnée de la facture.

En signant ce document, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la « charte du participant », des « modalités de participation » repris dans le document joint à cette demande de participation, du « mémo techniques », et les accepter sans réserve. Il s'engage à les respecter et les faire respecter à son personnel ainsi que les consignes qui lui seraient précisées sur place par l'organisateur.

Tous les documents précités sont disponibles à l'adresse : <http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant>

Date :

Signature :

Nom et qualité du signataire :